

SELECTIONS D'ENTREE EN FORMATION RENTREE 2016

BUREAU DES SELECTIONS ET CONCOURS

ENGAGEMENT
HUMANISME
ALTÉRITÉ

Avec le concours du Fonds Social Européen, du Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, et de la Région Réunion, l'I.R.T.S. de La Réunion organise en vue des rentrées de septembre 2016 les sélections pour les formations suivantes :

« Sous réserve de financement par le Fonds Social Européen et la Région Réunion pour le public étudiant ou demandeur d'emploi »

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	EDUCATEUR SPECIALISE	EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE	MONITEUR EDUCATEUR
(37* places) Diplôme d'Etat de Niveau III	(35* places) Diplôme d'Etat de Niveau III	(52* places) Diplôme d'Etat de Niveau III	(17* places) Diplôme d'Etat de Niveau III	(35* places) Diplôme d'Etat de Niveau IV
<p>Etre titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du baccalauréat, ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation, ou de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités, ou du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires, ou d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention Interministérielle des niveaux de formation, ou d'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'Etat et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles, ou de l'attestation de réussite à l'examen de niveau organisé par la DJSCS 	<p>Etre titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation, ou de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités, ou du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires, ou d'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'Etat et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles, ou d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation, ou du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture, du CAP « petite enfance », du CAFAMP ou du DEAVS et justifier de trois ans d'expérience dans le champ de la petite enfance. ou de l'attestation de réussite à l'examen de niveau organisé par la DJSCS. 	<p>Etre titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du baccalauréat, ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation, ou de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités, ou du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires, ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV, ou du diplôme d'Etat aux fonctions d'aide médico-psychologique et avoir exercé 5 ans dans l'emploi correspondant, ou du diplôme d'Etat auxiliaire de vie sociale et avoir exercé 5 ans dans l'emploi correspondant, ou de l'attestation de réussite à l'examen de niveau organisé par la DJSCS. 	<p>Etre titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV ; ou d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau V, pouvoir attester de trois ans d'expérience professionnelle et être en situation d'emploi de moniteur d'atelier ou d'éducateur technique spécialisé. 	<p>Profil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation - Niveau scolaire minimum souhaité : 3^{ème} <p>Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité les candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du baccalauréat, ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV, ou d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat, ou du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou Mention Complémentaire Aide à Domicile, ou du Diplôme d'Etat d'Assistant Familial, ou du Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique ou lauréats de l'institut du service civique.
<p>RETRAIT ET DEPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE Du 1er octobre 2015 au 24 novembre 2015 inclus</p> <p>NB : Les candidats dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité peuvent déposer les dossiers de candidature jusqu'au 24 mars 2016 inclus.</p>				

RETRAIT ET DEPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Pour les dispensés de l'épreuve écrite :
du 1^{er} octobre 2015
jusqu'au 8 mars 2016 inclus
Pour ceux qui se présentent à l'épreuve écrite : du 2 novembre 2015
jusqu'au 8 mars 2016 inclus

Retrait et dépôt des dossiers de candidature à l'I.R.T.S. de La Réunion - N°1 Sully Brunet - 97470 SAINT BENOIT
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
(ou retrait des dossiers sur le site internet : www.irtsreunion.fr)

UNE JOURNEE PORTES OUVERTES AURA LIEU LE SAMEDI 14 NOVEMBRE 2015 DE 9H00 A 14H00

(* Des places sont financées pour des personnes porteuses de handicap, des cursus partiels ainsi que des post jury VAE. Dans tous les cas, la qualité de demandeur d'emploi ou d'étudiant est requise.



**POSSIBILITÉ DE
PRÉ-INSCRIPTION
EN LIGNE
ET IMPRESSION
DU DOSSIER**
www.irtsreunion.fr